



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

QUESTIONNAIRE

Evaluation de la prise en compte dans votre projet des priorités : environnement, égalité hommes-femmes, emploi, TIC, et innovation

Pièce à joindre en annexe au dossier de demande de subvention FEDER.

L'emploi, l'égalité entre les femmes et les hommes, le caractère innovant, la dimension TIC et la prise en compte de l'environnement sont des priorités de l'Union européenne et de la France. Elles ont sous-tendu l'élaboration du PO FEDER et du CPER et constituent des critères qui doivent être pris en compte dans les projets.

La contribution de chaque projet à ces thématiques doit donc pouvoir être mesurée ; c'est pourquoi chaque porteur de projet **doit** répondre au questionnaire ci-après.

L'objectif de ce questionnaire est en premier lieu de sensibiliser à ces questions, puis de qualifier les projets et de vérifier la prise en compte effective de ces priorités lors de l'élaboration des projets. Les porteurs de projets soucieux d'améliorer leur projet seront orientés vers des ressources et des outils méthodologiques et appuyés par les services instructeurs.

Prise en compte de l'environnement dans votre projet

Votre projet se situe-t-il dans une ou plusieurs zones protégées au titre de l'environnement ?

Quels sont les points de réglementation environnementale que votre projet, de par sa nature, doit respecter (notamment autorisation loi sur l'eau, étude d'impact, au titre des installations classées ...) ?

Détaillez

Pour les questions suivantes, vous ne devez répondre qu'aux questions qui concernent les types de dépenses prévues dans votre projet, en vous aidant notamment du « Guide à destination des porteurs de projet : prise en compte de l'environnement dans votre projet » du PO FEDER PACA.

→ **Si votre projet comporte un volet investissement :**

Si votre projet prévoit des dépenses informatiques : le matériel informatique acquis ou à acquérir dans le cadre de votre projet répond-il aux exigences d'un éco-label (par exemple Label Energy Star, Ecolabel européen, label TCO, etc.) ?

Détaillez

Si votre projet prévoit des achats de mobilier de bureau : ce mobilier répond-il aux exigences d'un éco-label (par exemple Label FSC-PEFC, ou NF Environnement, etc.) ?

Détaillez

Si votre projet prévoit des achats d'équipements électriques, électroniques : des mesures de reprises du matériel en fin de vie sont-elles prévues ? ce matériel est-il respectueux de l'environnement (matières recyclées par exemple ?)

Détaillez

Si votre projet prévoit des aménagements de laboratoires : des équipements respectueux de l'environnement notamment en matière de ventilation et d'éclairage sont-ils prévus (par exemple une ventilation double flux, ou un mode d'éclairage basse consommation) ?

Détaillez

Si votre projet prévoit l'acquisition de moyens de transport : les véhicules sont-ils respectueux de l'environnement en terme de rejets de gaz polluants (norme Euro IV) et en terme de consommation de carburant et donc d'émission de CO² (par exemple véhicules hybrides, GPL, formation à l'éco-conduite, etc.) ?

Détaillez

Si votre projet prévoit des travaux de bâtiments (bâtiments neufs ou existants) :
- sur le chantier en lui-même, avez-vous prévu des modalités de gestion respectueuses de l'environnement (gestion des déchets, de l'eau, des pollutions, organisation générale, etc.) ? Ces modalités sont-elle organisées dans une démarche de chantier vert ou équivalent?

Détaillez

Toujours si votre projet prévoit des travaux de bâtiments (bâtiments neufs ou existants) :
- sur les bâtiments bâtis ou/et rénovés, les travaux s'inscrivent-ils dans une démarche de labellisation ou certification énergétique ou environnementale(par exemple HPE, HQE, etc.) ?

- sur les bâtiments à rénover un audit énergétique selon les méthodes de l'ADEME est-il prévu ? Si oui, comment envisagez-vous d'y donner suite?

Détaillez

Si votre projet prévoit des mesures d'aménagement et d'urbanisme :

- Est-il prévu que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact environnemental ? Si elle a déjà été réalisée, comment envisagez-vous d'y donner suite?

- Avez-vous prévu d'une autre manière la diminution des impacts sur l'environnement (par exemple par une approche environnementale de l'urbanisme, par des modalités particulières de gestion des déchets ou de recyclage de matériaux, par une gestion de chantier respectueuse de l'environnement, par l'utilisation de techniques respectueuses de l'environnement : enrobées basse température, noues végétales, etc.)

Si votre projet a déjà commencé avant le dépôt de votre demande de subvention et qu'il prévoit des mesures d'aménagement et d'urbanisme : existe-il une démarche volontaire de votre structure en terme de développement durable et de protection de l'environnement (par exemple une charte de développement durable, un plan d'éco-responsabilité, etc.) ?

Détaillez

→ Si votre projet comporte un volet fonctionnement :

Si votre projet prévoit des dépenses de fonctionnement : existe-il une démarche volontaire de votre structure en terme de développement durable et de protection de l'environnement (par exemple une charte de développement durable, un plan d'éco-responsabilité, certifications de management environnemental, etc.) ?

Détaillez

→ Si votre projet comporte un volet étude, communication, manifestation ou/et formation :

Si votre projet suppose le financement d'impressions par vous, ou un prestataire : cette impression est-elle respectueuse de l'environnement (papier recyclé ou labellisé, charte Imprim'vert, ou équivalents) ?

Détaillez

Si votre projet implique des transports et déplacements par vous, ou un prestataire : existe-t-il des mesures pour limiter ces déplacements ou/et les rendre plus respectueux de l'environnement (visio-conférence, transports en commun, compensation, etc.) ?

Détaillez

Si votre projet suppose la création de documents par vous, ou un prestataire : existe-t-il des mesures de dématérialisation des supports (format électronique) ?

Détaillez

Si votre projet prévoit l'organisation de manifestations, outre l'impression et les déplacements : existe-t-il des mesures de respect de l'environnement (par exemple la réalisation de stands modulables et réutilisables, l'utilisation de matériaux recyclés, aliments biologiques ou/et régionaux, traiteur n'utilisant pas de la vaisselle jetable, etc.) ?

Détaillez

Si votre projet a déjà commencé avant le dépôt de votre demande de subvention et qu'il comporte un volet étude, communication, manifestation et/ou formation : existe-il une démarche volontaire de votre structure en terme de développement durable et de protection de l'environnement (par exemple une charte de développement durable, un plan d'éco-responsabilité, etc.) ?

Détaillez

Prise en compte de l'égalité hommes femmes dans votre projet

Le questionnaire d'autoévaluation ci-après sert à évaluer la place de l'égalité hommes femmes et identifier les possibilités d'amélioration:

- ✓ **Au sein de votre organisation,**
- ✓ **Dans le champ d'application de votre projet**
- ✓ **Enfin dans votre projet,.**

Il s'agit d'un support qui vous permettra de vous poser les bonnes questions afin de mieux cerner quelle est votre situation par rapport à l'égalité hommes femmes : votre organisation s'implique-t-elle déjà dans cette priorité? votre secteur et votre projet sont-ils concernés par la question ? que pourriez-vous faire de plus ? ...

Les questions qui le composent, générales et ouvertes, ont été rédigées pour s'adapter à tout type de porteur et à tout type de projet.

Elles sont déclaratives et, au-delà des réponses oui/non, ne nécessitent pas de justification de votre part (si vous le souhaitez, vous pouvez néanmoins être plus explicite, soit sur ce document soit dans le descriptif de votre projet).

Ce questionnaire est une pièce obligatoire du dossier type remis à tout porteur faisant une demande de financement dans le cadre du PO FEDER. Tout dossier comportant un questionnaire incomplet serait par définition non éligible aux crédits du FEDER.

Pour vous aider à remplir ce questionnaire :

- ✓ Vous disposez d'une notice explicative jointe en page suivante.
- ✓ Vous disposez d'un Vademecum téléchargeable sur Europe en Paca
- ✓ Vous pouvez aussi faire appel à un animateur comme indiqué plus loin.

Objectifs	Questions à se poser	Autoévaluation
1) Que vous vous interrogez sur la prise en compte de l'égalité hommes femmes dans votre organisation	<p>1. Votre organisation a-t-elle pris des initiatives portant sur ces questions (au cours des trois dernières années):</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation ou formation à l'égalité entre les hommes et les femmes ? - égalité salariale ? - mixité des emplois ? - conciliation temps professionnel et familial ? - garde d'enfants ? - transports ? 	<p>Oui / non Oui / non Oui / non Oui / non Oui / non Oui / non</p>
2) Que vous vous interrogez sur la place de l'égalité hommes femmes dans le champ d'application de votre projet	<p>2.1 Pensez-vous que votre projet a une incidence différenciée sur la vie quotidienne des hommes et des femmes ?</p> <p>2.2 Dans le champ d'application de votre projet, connaissez-vous des différences entre les femmes et les hommes en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accès aux ressources : formation, espace, temps, transports, argent, services... - la participation à la décision, - l'accès au secteur d'activité concerné, - les valeurs, idées reçues ou représentations 	<p>Oui / non</p> <p>Oui / non Oui / non Oui / non Oui / non</p>
3) Que vous déterminez la meilleure façon d'intégrer l'égalité hommes femmes dans votre projet	<p>3.1 Avez-vous sollicité l'appui de l'animateur égalité H/F ou d'une autre personne ou organisation compétente?</p> <p>3.2 Par rapport aux différences identifiées ci-dessus, sur quel(s) aspect(s) avez-vous pris en compte l'égalité hommes - femmes dans votre projet?</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accès aux ressources : formation, espace, temps, transports, argent, services... - la participation à la décision, - les conditions d'accès à l'action proposée, - les valeurs, idées reçues ou représentations <p>3.3 Souhaitez-vous modifier votre projet afin qu'il contribue ou contribue davantage à l'égalité H/F ?</p> <p><i>Si oui: sur quoi ?</i></p> <p><i>Si non: pourquoi ?</i></p>	<p>Oui / non</p> <p>Oui / non Oui / non Oui / non Oui / non</p> <p>Oui / non</p>
<p>En cas de réponse(s) « OUI » aux questions 3.2 ou 3.3, votre projet contribue à l'égalité hommes femmes : merci de remplir la fiche d'engagement ci-après, téléchargeable sur le www.europe-en-paca.eu</p> <p>Dans le cas contraire, a priori votre projet ne contribue pas à l'égalité hommes femmes : remettez simplement ce questionnaire d'autoévaluation à l'instructeur avec le reste de votre dossier.</p>		

En cas de doute, n'hésitez pas à interroger votre instructeur/ quichet unique qui vous orientera vers un animateur égalité hommes femmes chargé de vous assister dans la prise en compte de cette question

NOTICE EXPLICATIVE POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE D'AUTOEVALUATION

• **1^{ère} partie du questionnaire « Votre organisation et l'égalité hommes femmes » :**

-Par « votre organisation », on désigne votre structure (porteuse du projet pour lequel un financement est demandé). Il peut s'agir de l'ensemble de la structure ou de votre service, selon les cas. Cette notion d'« organisation » est un terme générique, à géométrie variable, destiné à s'adapter à tout porteur de projet.

-La signature par votre structure de la nouvelle Charte de la parentalité, l'obtention du Label égalité, une communication sur ce thème, des aménagements et dispositions spécifiques en vue de l'égalité hommes femmes, des réflexions, formations, sensibilisations peuvent être des exemples d'initiatives ou d'actions portant sur ces questions. Vous pouvez vous contenter de répondre OUI ou NON, ou développer si vous le jugez intéressant (notamment en cas de réponse OUI)

-Il s'agit bien d'initiatives (et non de constats : par exemple en matière de mixité il ne vous est pas demandé s'il y a mixité des emplois dans votre structure mais si vous avez pris des initiatives visant à améliorer ou garantir cette mixité).

• **2^{ème} partie « Place de l'égalité hommes femmes dans le champ d'application de votre projet » :**

-**Question 2.1** : quand on évoque la possible **incidence différenciée** de votre projet sur la « vie quotidienne des hommes et des femmes », on fait référence aux hommes et aux femmes bénéficiaires de votre projet, et on vous demande si vous pensez que votre projet affectera d'une façon ou d'une autre leur vie personnelle, familiale, professionnelle... notamment si votre projet affectera de façon différente, à votre avis, les hommes et les femmes (incidence différenciée).

-**Question 2.2** : concernant les différences éventuelles dans l'accès aux ressources, il faut donc entendre le terme de « ressources » au sens large : formation, temps, espace, transport, argent, services... Ces différences multiples ne sont pas toujours évidentes à déceler, tant elles font partie de nos vies quotidiennes d'hommes et de femmes. Par exemple, les femmes disposent moins souvent d'une voiture et prennent davantage les transports en commun que les hommes : il s'agit d'une différence de ressources dans le domaine des transports. Il s'agit des différences que vous connaissez (par l'observation, pas nécessairement étayées par des statistiques) dans le champ d'application ou domaine de votre projet, et non dans votre projet lui-même.

• **3^{ème} partie « Intégration de l'égalité hommes femmes dans votre projet » :**

-**Question 3.1** : pour vous aider à remplir ce questionnaire, vous pouvez solliciter l'appui d'un animateur égalité hommes femmes. Mais si vous connaissez une personne ou organisation compétente en matière d'égalité hommes femmes (association féministe, universitaire...), il peut être plus commode pour vous de vous adresser à elle. Si vous vous êtes fait assister d'un spécialiste, quel qu'il soit, merci de le mentionner, car il s'agit d'un élément essentiel qui facilitera le travail de relecture de votre questionnaire par l'instructeur.

En cas de doute, n'hésitez pas à interroger votre instructeur/ guichet unique qui vous orientera vers un animateur égalité hommes femmes chargé de vous assister dans la prise en compte de cette question.

LISTE DES ANIMATEURS EGALITE HOMMES FEMMES

Les animateurs listés ci-dessous sont des personnes ressources en matière d'approche intégrée. Ils sont à votre disposition pour vous accompagner dans la prise en compte de l'égalité hommes femmes dans votre projet, selon votre cas :

- Au moment où vous remplissez votre grille d'auto évaluation : l'animateur peut vous y aider et répondre à vos questions ;
- Au moment où vous remplissez votre fiche d'engagement : l'animateur peut vous aider à déterminer quelles sont les meilleures actions à conduire pour prendre en compte l'égalité hommes femmes dans votre projet, selon vos souhaits et vos possibilités, en vous orientant dans le choix des objectifs et indicateurs les plus adaptés à votre cas ;
- Après que vous ayez rempli votre grille et le cas échéant votre fiche d'engagement : l'animateur peut vous donner son avis sur la façon dont vous avez traité la question de l'égalité hommes femmes, ce qui vous permettra de vérifier votre compréhension du sujet avant la remise de votre dossier à l'instructeur.

Ne craignez pas de solliciter l'animateur de votre département : il est là pour vous aider et vous faire gagner du temps.

Département	Nom	Coordonnées
04	Chargé de mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité : Maklouf RABHI	<ul style="list-style-type: none"> • Adresse : Prefecture des Alpes de Haute Provence. Rue du docteur ROMIEU 04016 Digne Les Bains Cedex • Téléphone : 04.92.30.88.48 • Télécopie : 04.92.31.46.13 • Courriel : maklouf.rabhi@sante.gouv.fr
05	Chargée de mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité : Nadine SANSONI	<ul style="list-style-type: none"> • Adresse : Préfecture des Hautes-Alpes. 32 rue Saint-Arey. BP 100. 05011 Gap Cedex. • Téléphone : 04.92.40.48.68 • Télécopie : 04.92.40.48.49 • Courriel : nadine.sansoni@hautes-alpes.pref.gouv.fr
06	Chargée de mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité : Marie-Jeanne MAVIC	<ul style="list-style-type: none"> • Adresse : Préfecture des Alpes maritimes. CADAM. 06286 Nice Cedex 3. • Téléphone : 04.93.72.22.70 • Télécopie : 04.93.72.22.72 • Courriel : marie-jeanne.mavic@alpes-maritimes.pref.gouv.fr
13	Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité : Françoise RASTIT (Déléguée Régionale)	<ul style="list-style-type: none"> • Adresse : Préfecture de Région. Bd Paul Peytral. 13282 Marseille Cedex 20. • Téléphone : 04.91.15.61.61 • Télécopie : 04.91.81.62.06 • Courriel : francoise.rastit@paca.pref.gouv.fr
83	Chargée de mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité : Michèle LANNEAU	<ul style="list-style-type: none"> • Adresse : Préfecture du Var. BP 1209. Bd du 112^{eme} Régiment d'Infanterie. 83070 Toulon Cedex. • Téléphone : 04.94.18.80.69 • Télécopie : 04.94.91.75.00 • Courriel : michele.lanneau@var.pref.gouv.fr
84	Chargée de mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité : Joëlle HALTER	<ul style="list-style-type: none"> • Adresse : Préfecture de Vaucluse. 28 Boulevard Limbert. 84905 Avignon Cedex 09. • Téléphone : 04.88.17.80.45 • Télécopie : 04.90.16.47.17 • Courriel : joelle.halter@vaucluse.pref.gouv.fr

Impact sur l'emploi de votre projet

Quel est l'effectif actuel de votre structure (à la date de la demande de subvention) ?

Nombre d'emplois masculins	
Nombre d'emplois féminins	

Emplois directs

Définition : emplois supplémentaires créés chez le bénéficiaire de l'aide du fait de la réalisation de l'opération soutenue.

Votre projet sera-t-il créateur d'emplois ?

oui non

Si oui,

à combien estimez-vous le nombre d'emplois créés?

vous avez prévu un plan de pré-recrutement ou de pré-formation permettant d'améliorer le recrutement dans des catégories de travailleurs fortement touchés par le chômage. (jeunes, femmes, plus de 50 ans...)

vous avez prévu un plan d'action pour informer et susciter des candidatures de catégories de travailleurs fortement touchés par le chômage (jeunes, femmes, plus de 50 ans...)

Emplois indirects

Définition : emplois additionnels créés dans d'autres structures dont l'activité est affectée durablement par la réalisation de l'opération et pour lesquelles on peut identifier un lien direct avec le bénéficiaire aidé (contrat de maintenance, contrat de sous-traitance, bail de location ...).

Pensez-vous que des emplois indirects seront créés grâce à vos nouvelles activités générées par la subvention ?

oui non

Dimension Technologies de l'Information et de la Communication de votre projet

La « Qualité numérique » de votre projet

La « qualité numérique » d'une opération dépasse la seule référence à des investissements d'équipement en matériels et en logiciels. Elle s'apprécie sur la manière dont les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont utilisées comme moyen de réaliser l'opération, compte tenu de la nature, des objectifs et des résultats attendus de l'opération. Elle dépend du niveau de prise en compte des TIC et de leurs potentiels de changement et de transformation des modes d'organisation et de production.

Sont rattachés aux TIC :

- ✓les infrastructures (haut et très haut débit fixe et mobile, téléphonie mobile) ;
- ✓les applications (numérisation des données, développement des systèmes d'information, plate formes de travail collaboratif, organisation en réseau) ;
- ✓les usages (internet, services numériques, dématérialisation des échanges, etc.) :
 - usages grand public (messagerie électronique, "chat", blog, recherche d'informations, e-services, commerce électronique...),
 - usages professionnels (travail collaboratif, commerce électronique, gestion de la production, gestion de la relation clientèle...),
 - usages sectoriels dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation, de l'environnement...

Des exemples d'outils TIC utiles à vos projets

Il s'agit d'apprécier dans quelle mesure l'opération prévoit un recours explicite aux TIC comme un moyen d'atteindre tout ou partie de ses objectifs premiers ou secondaires. Cela peut concerner le déploiement ou le recours à des infrastructures et des réseaux de communication électronique, la mise en œuvre d'applications en réseau, le développement de services numériques pour les utilisateurs. Dans certains cas, il peut s'agir d'un objectif secondaire.

La qualité numérique sera d'autant plus exemplaire que le bénéficiaire aura été en mesure d'intégrer les TIC à l'objet de son opération en s'appuyant sur un niveau d'expertise suffisant et en détaillant le budget nécessaire à leur mise en œuvre.

Les exemples ci-dessous illustrent ce que l'on entend par qualité numérique :

Une opération de réhabilitation de résidence universitaire :

- ✓Si l'objectif premier de l'opération est liée à la construction ou réhabilitation des bâtiments, la prise en compte des TIC peut être intégrée à ce stade pour la gestion domotique des locaux (« bâtiment intelligent », pourvu de réseaux de capteurs et d'applications de gestion des fonctions de chauffage, d'accès...) ;
- ✓Un objectif secondaire peut concerner la mise à disposition du haut débit pour les résidents (accès dans les chambres, accès WiFi).

Une opération de valorisation d'une filière économique (agricole ou industrielle) :

- ✓Si l'objectif premier de l'opération est lié à l'organisation des acteurs de la filière, la prise en compte des TIC peut intervenir dans la mise en œuvre d'applications partagées (site portail, place de marché électronique, plateforme dédiée, diffusion d'information ciblées...). Les TIC interviennent alors comme un outil d'animation de la filière.

Une opération de création d'un équipement culturel :

- ✓Si l'objectif premier est lié à la création d'un équipement culturel (local ou bâtiment), la prise en compte des TIC peut intervenir au niveau des matériels TIC (réseaux de capteurs et application domotique de gestion des fonctions de chauffage, d'accès).
- ✓Un objectif secondaire peut être défini en lien avec la gestion des œuvres, ressources et données culturelles. Les TIC sont alors un moyen pour mettre à disposition des ressources sous forme numérisées soit en local, soit à distance.

Opération de développement de services aux publics dans les domaines de l'administration, de la santé ou de l'éducation:

- ✓Si l'objectif premier est défini comme l'amélioration ou la modernisation des services publics, la prise en compte des TIC interviendra au travers de développement d'applicatifs partagés entre administrations, d'accès distants aux applicatifs pour les agents des services publics... Les TIC pourront également être utilisées comme moyen d'améliorer l'accès aux services pour les usagers.

Opération d'aménagement d'infrastructures de transports :

✓Si l'objectif premier de l'opération est l'amélioration ou la modernisation du réseau ferré, la prise en compte des TIC, à ce stade, peut concerner la numérisation des données associées aux travaux et leur intégration dans un SIG.

✓L'objectif secondaire associé aux TIC est la contribution à l'aménagement numérique du territoire par la mise à disposition de fourreaux ou fibre noire pouvant servir au déploiement d'infrastructures haut débit.

Opération de valorisation touristique d'un territoire :

✓Si l'objectif premier est lié à la communication autour des ressources touristiques du territoire, la prise en compte des TIC concerne l'intégration des données dans un site ou portail web, la complémentarité entre les actions sur supports traditionnels (brochure, affichage, encart presse...) et des actions multimédia (site web, blog, lettre électronique...).

✓Un objectif secondaire peut être défini à destination des hébergements pour accompagner leur modernisation. La prise en compte des TIC concernera alors la mise en place d'accès haut débit dans les hébergements touristiques.

Opération dans le domaine du développement économique et de l'emploi :

✓Si l'objectif premier de l'opération concerne la valorisation des zones d'activités d'un territoire, la prise en compte des TIC sera liée au raccordement en très haut débit de ces zones.

✓Si l'objectif premier de l'opération concerne l'amélioration des compétences locales, la prise en compte des TIC interviendra dans la mise en place d'actions de formations aux TIC.

Opération dans le domaine de l'environnement :

Si l'objectif premier concerne le suivi de la qualité environnementale d'un territoire, la prise en compte des TIC interviendra dans la mise en place de capteurs intelligents, la numérisation et le traitement des données, l'intégration à des systèmes d'informations géographiques ou des sites web.

Questionnaire porteurs de projets :

Les TIC sont elles un moyen d'atteindre tout ou partie des objectifs de l'opération que vous conduisez ?

oui

non

si oui ,

Présentez le volet TIC de l'opération

Quels effets et bénéfices sont attendus (amélioration de la circulation de l'information, services rendus, nouveaux usages... ?

Vous êtes-vous appuyé sur une expertise disposant de compétences TIC affirmées pour formaliser la prise en compte des TIC au stade de la conception de l'opération ?

oui

non

Le volet TIC prévu dans votre opération présente-t-il une nouveauté par rapport à ce qui existe déjà dans la région ?

oui

non

Caractère innovant de votre projet

Une innovation est « la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé **nouveau ou sensiblement amélioré**, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise [ou tout autre organisme], l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures » (Manuel d'Oslo).

Questionnaire porteurs de projets :

Pour chaque question cochez la case correspondante.

Le produit est-il nouveau ou fortement amélioré ?

- le produit (bien, service ou procédé) n'est pas nouveau au niveau local
- le produit (bien, service ou procédé) est nouveau localement mais déjà présent dans la région
- le produit (bien, service ou procédé) est nouveau au sein de la région
- le produit (bien, service ou procédé) est nouveau (inter)nationalement

Sur quel niveau de partenariat l'opération repose-t-elle ?

- L'opération ne repose pas sur un partenariat
- Le partenariat repose sur l'appel à un prestataire (sous traitance) sans volonté d'acquérir la technologie en interne
- Le partenariat repose sur le partage de la propriété intellectuelle du produits, procédé,...
- Le partenariat se traduit par un cofinancement de l'opération (risque partagé), selon la définition de la Commission Européenne (régime notifié RDI) ?
Par rapport au coût global de l'opération partagé par deux partenaires : l'un des partenaires ne doit pas financer plus de 70% du coût total (si l'un des partenaires est un laboratoire, il doit financer au moins 10% du coût total) ?

Le projet repose-t-il sur de nouvelles méthodes de conditionnement (packaging), de design, de distribution (placement, promotion) ou de tarification (segmentation prix,...) des produits ?

- La méthode de conditionnement, de design, de distribution ou de tarification n'est pas nouvelle au niveau local ; et/ou n'est pas clairement avérée
- La méthode de conditionnement, de design, de distribution ou de tarification est nouvelle localement mais déjà présente dans la région ; et/ou elle permet d'élargir significativement une cible client déjà pénétrée
- La méthode de conditionnement, de design, de distribution ou de tarification est nouvelle au sein de la région ; et/ou elle permet de toucher une nouvelle cible de client jusqu'à présent non pénétrée
- La méthode de conditionnement, de design, de distribution ou de tarification est nouvelle (inter) nationale ment ; et/ou elle permet de développer une nouvelle activité (elle induit une diversification)

Fait à _____ le _____

Signature et cachet